# .... Ville de Liège

VIIIème DÉPARTEMENT Gestion de l'espace public 2, rue de Namur 4000 LIEGE

#### Gestionnaire administratif:

Aurélie KISZKOWSKI aurelie kiszkowski@liege.be

Tél.: 04 2383108 Fax: 04 2383389

#### Gestionnaire technique:

M. Claude MARCK claude.marck@liege.be Tél.: 04 2383548 GSM: 0476 486920

N° du dossier : **GEP/2021/117/D.G.** 

## CAHIER DES CHARGES

VENTE DE VEHICULES DE
NETTOYAGE DE VOIRIE ET DE
MATERIEL DECLASSES DESTINES A
LA DEMOLITION OU POUR PIECES
DE RECHANGE

Les offres devront être remises pour le jour et l'heure mentionnés dans l'annonce de la vente publique.

## STRUCTURE DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

### **CHAPITRE 1: DISPOSITIONS GENERALES**

ARTICLE 1er: OBJET DE LA VENTE

ARTICLE 2: CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

ARTICLE 3: APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 4: PRESOMPTION DE CONNAISSANCE

ARTICLE 5: DESCRIPTION DES FOURNITURES

ARTICLE 6: POUVOIR ADJUDICATEUR

#### **CHAPITRE 2: VENTES**

ARTICLE 1: MODE DE VENTE

ARTICLE 2: DÉTERMINATION DES PRIX

ARTICLE 3: JOURS DE VISITE

**ARTICLE 4: DEPOT DES SOUMISSIONS** 

ARTICLE 5: DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

**ARTICLE 6: ATTRIBUTION** 

**ARTICLE 7: GARANTIE** 

ARTICLE 8 : COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

ARTICLE 9 : LANGUE UTILISÉE

#### **CHAPITRE 3: PAIEMENT ET PRISE DE POSSESSION**

**ARTICLE 1: PAIEMENT** 

ARTICLE 2: PRISE DE POSSESSION

### **CHAPITRE 4 : CLAUSES TECHNIQUES**

### **CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**

Art. 1582 et svt du Code civil

#### ARTICLE 1er : OBJET DE LA VENTE

Le présent marché a pour objet la vente de véhicules de nettoyage de voirie et de matériel déclassés destinés à la démolition ou pour pièces de rechange.

#### ARTICLE 2 : CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES

Toute vente de véhicules déclassés se fera conformément aux conditions générales et clauses particulières du présent cahier des charges.

#### **ARTICLE 3: APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES**

Aucune modification ne pourra être apportée aux présentes conditions générales et clauses particulières du présent cahier des charges.

#### **ARTICLE 4: PRESOMPTION DE CONNAISSANCE**

Par le seul fait du dépôt d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges, ainsi que les clauses propres à chaque lot et déclare y adhérer sans restriction.

#### **ARTICLE 5: DESCRIPTION DES FOURNITURES**

La spécification détaillée des véhicules est mentionnée dans les pages du présent cahier des charges réservées aux clauses techniques du marché.

#### ARTICLE 6: POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir adjudicateur est la Ville de Liège.

## **CHAPITRE 2: VENTES**

## ARTICLE 1 : MODE DE VENTE

Le Pouvoir adjudicateur procédera à une vente publique.

La vente s'effectuera par lots déterminés au préalable par ledit pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 : DÉTERMINATION DES PRIX

Un prix minimum sera déterminé par le pouvoir adjudicateur pour chacun des lots concernés (en vertu de l'article 1591 C.civ.).

### ARTICLE 3 : JOURS DE VISITE

Un jour de visite sera organisé afin de pouvoir donner la possibilité aux éventuels acquéreurs d'examiner les biens à vendre.

Ce jour sera le mardi 14 septembre 2021 de 9h00' à 12h00' et UNIQUEMENT sur rendez-vous. Lieu de visite : Gestion de l'Espace Public Nord - Gestion du Charroi spécifique, BM04, rue de la Tonne 80 à 4000 Liège.

## ARTICLE 4: DEPOT DES SOUMISSIONS

Toute offre devra être remise sous enveloppe fermée à l'attention de Monsieur le Directeur de la Gestion de l'Espace public, rue de Namur 2 à 4000 LIEGE - 3<sup>ième</sup> étage pour le jour et l'heure indiqués dans l'annonce de la vente publique, à savoir le **vendredi 24 septembre 2021 à 10h00**.

## ARTICLE 5 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de <u>90 (nonante) jours de calendrier</u> prenant cours le lendemain de la date ultime fixée pour le dépôt de l'offre.

## **ARTICLE 6: ATTRIBUTION**

Le Collège communal attribuera les biens dont question <u>au plus offrant</u> lors d'une séance suivant le dernier jour de réception des offres.

## ARTICLE 7 : GARANTIE

Il n'est pas prévu de délai de garantie pour les véhicules dont question.

## ARTICLE 8 : COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

Pour toute contestation, même en matière de référés, il est expressément attribué compétence exclusive aux tribunaux de Liège et ce, quel que soit le lieu où le contrat est né ou doit être exécuté. Cette clause demeure valable en cas de litispendance, de connexité ou d'appel en garantie. La Loi belge est d'application à l'exclusion de toute autre.

## ARTICLE 9 : LANGUE UTILISÉE

Les offres ainsi que **tous** les documents fournis dans le cadre du présent marché seront **obligatoirement** rédigés en français.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'écarter toute offre dont l'analyse pourrait s'avérer impossible ou malaisée en raison du non-respect de cette disposition par le soumissionnaire.

## **CHAPITRE 3: PAIEMENT ET PRISE DE POSSESSION**

#### ARTICLE 1 : PAIEMENT

Le Collège communal informera le candidat le plus offrant que le lot lui est attribué, sous condition de paiement à la Recette communale de la somme mentionnée dans l'offre, endéans les quinze jours.

Si la Recette communale n'a enregistré aucun paiement endéans ledit délai, le bien sera attribué automatiquement et sans avertissement ni mise en demeure préalable au candidat ayant fait la seconde meilleure offre (art. 1612 C. civ.), sous condition de paiement à la recette communale de la somme mentionnée dans l'offre endéans ce même délai.

Au cas où la personne ayant fait la seconde meilleure offre ne s'acquitterait pas de sa dette dans le délai prévu à cet effet, le bien sera, alors, remis en vente.

#### ARTICLE 2 : PRISE DE POSSESSION

Après paiement des sommes dues auprès de la Recette communale, l'acheteur prendra contact avec le Service de la Gestion de l'Espace public, dans un délai maximum de 3 mois, pour déterminer le jour de prise de possession des biens.

L'acquéreur se présentera avec la preuve de paiement. Une copie de ladite preuve sera faite et devra être signée pour réception des biens et acceptation de leur état.

A défaut de prise de contact dans ledit délai de 3 mois, le bien sera, alors, remis en vente.

## **CHAPITRE 4: CLAUSES TECHNIQUES**

## <u>LOT N° 1</u> <u>UNE BALAYEUSE DE VOIRIE VOLVO FL6 / BROCK SL280K</u>

Prix minimum pour le lot : 3.000,00 €

Année: 2007

Kilométrage camion: 87.000 km

Heures moteur auxiliaire superstructure balayage : 6711 heures



# LOT N° 2 TROIS BALAYEUSES DE VOIRIE RENAULT MIDLUM / SCHMIDT SK600 HYDROSTATIQUES

Prix minimum pour le lot : 6.000,00 €

Année: 2009

Kilométrage camion : 46.000 km Heures moteur camion : 5618 heures

Turbine hors service et démontée (comprise dans le lot)



Année: 2009

Kilométrage camion : 61.000 km Heures moteur camion : 7688 heures



Année: 2010

Kilométrage camion: 58.000 km Heures moteur camion: 6482 heures



## LOT Nº 3 DEUX BALAYEUSES DE VOIRIE RAVO 540 STH

Prix minimum pour le lot : 4.000,00 €

Année: 2010

Kilométrage: 67.000 km Heures moteur: 10.052 heures

Vétuste

Défectuosités bouche aspiration et chariot des brosses, protection thermique échappement,

bavettes suspension arrière



Année: 2012

Kilométrage: 44.000 km Heures moteur: 7095 heures

Vétuste

Sans certificat de conformité (attestation de dépossession involontaire)



## <u>LOT N° 4</u> <u>DEUX BALAYEUSES DE VOIRIE HAKO CITYMASTER 1200</u>

Prix minimum pour le lot : 1.500,00 €

Année: 2011

Heures moteur: 4273 heures

Vétuste

point de pivot d'articulation, vérin de direction, commandes des gaz, commande pédalier avant/arrière, compresseur siège défectueux, conduit aspiration vétuste



12

Année : 2012

Heures moteur: 3033 heures

Vétuste

Sans documents de bord (avec attestations de dépossession involontaire) Point de pivot d'articulation, vérin de direction, commandes des gaz, commande pédalier avant/arrière, compresseur siège défectueux, conduit aspiration vétuste



## LOT N° 5 UN CAMION COMPACT TRIBENNE MULTICAR TREMO

Prix minimum pour le lot : **500,00** €

Année: 2011

Kilométrage: 14.000 km Heures moteur: 3351 heures

Vétuste Corrosion

Turbo hors service



# LOT N° 6 UN VEHICULE UTILITAIRE COMPACT 3,5T TRIBENNE MULTICAR FUMO & BRAS DE FAUCHAGE HYDRAULIQUE AVANT FIEDLER

Prix minimum pour le lot : **300,00 €** 

Année: 2002

Kilométrage: 76.000 km

Vétuste

Fuite réservoir hydraulique







## <u>LOT N° 7</u> <u>UN TRIPORTEUR A MOTEUR PLAGGIO T1 APE TMP703</u>

Prix minimum pour le lot : 150,00 €

Année: 2006

Kilométrage: 33.000 km

Vétuste

Sans certificat de conformité (attestation de perte de certificat de conformité)



## <u>LOT N° 8</u> <u>UN CAMION VOLVO FL7 HYDROCUREUSE</u>

Prix minimum pour le lot : 1.500,00 €

Année : 1993

Kilométrage: 117.000 km Vétuste



## <u>LOT N° 9</u> <u>UN CAMION VOLVO FL 7 VIDANGEUSE</u>

Prix minimum pour le lot : 1.500,00 €

Année : 1994

Kilométrage : 96.000 km Vétuste



# LOT N° 10 UN BRAS DE FAUCHAGE HYDRAULIQUE AVANT FIEDLER FFA 400MK ET SON CONTRE-POIDS ARRIERE POUR MULTICAR TREMO

Prix minimum pour le lot : 200,00 €

Année: 2010



PAR LE CONSEIL,

Le Directour général,

Philippe ROUSSELLE

Le Bourgmestre,

WILL DEMEYE

**DOSSIER: GEP/2021/117** 

## VENTE DE VEHICULES DE NETTOYAGE DE VOIRIE ET DE MATERIEL DECLASSES DESTINES A LA DEMOLITION OU POUR PIECES DE RECHANGE

LOT n° 1: Une balayeuse de voirie VOLVO FL6 / BROCK SL280K

LOT n° 2 : Trois balayeuses de voirie RENAULT Midlum / Schmidt SK600 hydrostatiques

LOT n° 3 : Deux balayeuses de voirie RAVO 540 STH

LOT n° 4 : Deux balayeuses de voirie HAKO Citymaster 1200

LOT n° 5 Un camion compact tribenne MULTICAR Tremo

LOT n° 6 : Un véhicule utilitaire compact 3,5T tribenne MULTICAR Fumo & bras de fauchage hydraulique avant FIEDLER

LOT n° 7: Un triporteur à moteur PIAGGIO T1 APE TMP703

LOT n° 8: Un camion VOLVO FL7 hydrocureuse

LOT n° 9: Un camion VOLVO FL 7 vidangeuse

LOT n° 10 : Un bras de fauchage hydraulique avant FIEDLER FFA 400M-K et son contrepoids arrière pour Multicar Tremo

## MODÈLE D'OFFRE

L'offre doit <u>OBLIGATOIREMENT</u> être rédigée sur le texte imprimé joint au présent cahier des charges.

Dans le cas où le soumissionnaire établit son offre sur un document recopié par un système informatique, ce document doit être strictement conforme au modèle d'offre annexé au présent cahier spécial des charges. Dans cette hypothèse, le soumissionnaire garantit la parfaite concordance entre son offre et le modèle fourni par le Pouvoir adjudicateur en mentionnant en tête de son offre la formule suivante:

« Je soussigné ... certifie avoir vérifié la parfaite concordance avec toutes les mentions prévues à la soumission fournie par le pouvoir adjudicateur et en assume l'entière responsabilité.. »

## L'OFFRE ET SES ANNEXES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN **DEUX** EXEMPLAIRES.

TOUTES RATURES, SURCHARGES ET MENTIONS COMPLÉMENTAIRES OU MODIFICATIVES, DOIVENT ÊTRE SIGNÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE OU SON MANDATAIRE. UN PARAPHE EST INSUFFISANT.

(Article 89 de l'A.r. du 8/01/1996)

· ,
Le soussigné (NOM et prénoms):
Qualité et profession :
Nationalité :
Domicilié à (pays, localité, rue, n°) :
***************************************
OU BIEN ω
La Société (raison sociale ou dénomination, forme, nationalité, siège social):
***************************************
ici représentée par le(s) soussigné(s) :
(Directeur gérant, président, administrateur délégué, associé gérant, mandataire spécial) dont les pouvoirs ont été publiés au
Moniteur belge n° du
PERSONNE DE CONTACT (à remplir le plus complètement possible):
Nom:
<b>密</b> :
昌:
GSM:
E-mail:
PERSONNES DE CONTACT DE L'ADMINISTRATION:

Technique: M. Claude MARCK - 2 : 04 2383548 - GSM : 0476 486920

Administratif: M<sup>me</sup> Aurélie KISZKOWSKI- 104 2383108 - ■: 04 2383389

(1) Biffer les mentions inutiles

S'engage (nous engageons) par la présente, à acquérir, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges,

camer des charges,
Le lot n° 1: Une balayeuse de voirie VOLVO FL6 / BROCK SL280K: moyennant le prix de
en chiffres:EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot n° 2: Trois balayeuses de voirie RENAULT Midlum / Schmidt SK600 hydrostatiques:
moyennant le prix de
en chiffres : EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot nº 3: Deux balayeuses de voirie RAVO 540 STH: moyennant le prix de
en chiffres : EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot nº 4: Deux balayeuses de voirie HAKO Citymaster 1200: moyennant le prix de
en chiffres:EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot n° 5: Un camion compact tribenne MULTICAR Tremo: moyennant le prix de
Le lot n° 5: Un camion compact tribenne MOETROARE Promo
en chiffres : EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot n° 6: Un véhicule utilitaire compact 3,5T tribenne MULTICAR Fumo & bras de fauchage
hydraulique avant FIEDLER: moyennant le prix de
en chiffres:
en toutes lettres : EUR,
Le lot n° 7: Un triporteur à moteur PIAGGIO T1 APE TMP703: moyennant le prix de
en chiffres : EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot nº 8: Un camion VOLVO FL7 hydrocureuse: moyennant le prix de
en chiffres: EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot nº 9: Un camion VOLVO FL 7 vidangeuse: moyennant le prix de
en chiffres:EUR,
en toutes lettres : EUR,
Le lot n° 10: Un bras de fauchage hydraulique avant FIEDLER FFA 400M-K et son contre-poids
Le lot n° 10: Un bras de fauchage hydraulique avant FIEDLER FFA 400M R et son estate parrière pour Multicar Tremo: moyennant le prix de
en chiffres: EUR,
en chiffres:
en toutes lettres :

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	
- Téléphone n°:	
- GSM n°:	
- Télécopieur n°:	
- Adresse E-mail:	
	1
<u>DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE OFFRE</u> Je resterai (nous resterons) engagé(s) par la présente offre, pendant un délai de <u>90 (nonante) jours de calendrier</u> prenant cours le lendemain de la date ultime du dépôt des offres.	
<u>DÉLAI DE PAIEMENT</u> Il est entendu que le paiement des biens sera effectué dans les quinze jours à compter de la date à laquelle le Collège communal informera le candidat le plus offrant que le lot lui est attribué.	
PRISE DE POSSESSION  Après paiement des sommes dues auprès de la Recette communale, l'acheteur prendra contact avec le Service de la Gestion de l'Espace public pour déterminer le jour de prise de possession des biens.  L'acquéreur se présentera avec la preuve de paiement. Une copie de ladite preuve sera faite et devra être signée pour réception des biens et acceptation de leur état.	
Pour les sociétés veillez à ce que la signature apposée à la soumission soit bien celle de la personne citée en 2ème page en tant que mandataire.	:
Fait à	
(signatures)	•/

Nom(s) et prénom(s) du (ou des) signataires(s)